

République Française  
 Département cher  
**SIRVAA - Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 16/06/2022**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	16	18

Vote
<b>A la majorité</b>
<b>Pour : 17</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 1</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le : 12/07/2022  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2022, le 16 Juin à 18 h 30, le Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU RU, DE LA VAUVISE, DE L'AUBOIS ET DE LEURS AFFLUENTS s'est réuni à la grande Salle des Fêtes de PRECY, sous la présidence de Monsieur GARNIER Jean-Michel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers syndicaux le 10/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du syndicat le 10/06/2022.

**Présents** : GARNIER Jean-Michel, Président, BLANCHET Sébastien, GILBERT Roland, GIOT Jean-Yves, GUILLAUMAIN Serge, ITTE Christian, LACODRE Guy, LEGER Patrick, LIANO Jacques, LORRE Odile, MARIX Marie-France, MATELLINI Gabrielle, MAURICE Nicolas, MOUTON Sylvie, PICARD Thierry, PINSON Éric,

**Excusé(s) ayant donné procuration** : BUTOUR François à GARNIER Jean-Michel, DE CHOULOT Etienne à GARNIER Jean-Michel,

**Excusé(s)** : COLAS Jean-Marc, FARGEAU Christophe, FLEURIER François, FROT Patricia, GUIBLIN Pierre, LAMOUREUX Jean-Claude, LAVAULT Pierre, PAULAT Sophie,

**Absent(s)** : BAILLY Florence, BEATRIX Olivier, BREYER Yves, CADIOT Patricia, CHAPELIER Bruno, COMBETTE Olivier, DEMUEZ Rémi, DESNOUES Philippe, FAURE Nelly, FOUCHER Delphine, LAURENT Serge, LEGERET Isabelle, MARQ Pascale, MAUPASTE Philippe, PRON Bénédicte, RODRIGUES Arlindo, ROGER Etienne,

**A été nommé(e) secrétaire** : MATELLINI Gabrielle

**2022\_SIRVAA\_09A – ELECTION D'UN NOUVEAU 1ER VICE-PRESIDENT EN REMPLACEMENT DE LA 1ERE VICE-PRESIDENTE DEMISE DE SES FONCTIONS - RECTIFICATION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,
- Vu la délibération n°2020\_SIRVAA\_06 du 03 septembre 2020 portant création de quatre postes de vice-présidents,
- Vu la délibération n°2020\_SIRVAA\_07 du 03 septembre 2020 relative à l'élection des vice-présidents,
- Vu l'arrêté municipal n°2020AR001 du 02 octobre 2020 donnant délégation de fonction à la 1ère Vice-Présidente,
- Vu l'arrêté municipal n°2022AR001 du 10 juin 2022 retirant ses délégations de fonction du Président à la 1ère Vice-Présidente,

DELIBERATION 2022\_SIRVAA\_09A

Considérant la vacance d'un poste de vice-président,

Considérant que la création ou suppression des postes de vice-présidents relève de la compétence du Comité Syndical et que celui-ci peut décider que le nouveau vice-président occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démis,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1er vice-président,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul vice-président, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

**Article 1er** : Décide que le vice-président à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2** : Procède à la désignation du 1er vice-président au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Monsieur Guy LACOUDRE

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18 (17 Pour 0 Nul 1 Abstention)

Majorité absolue : 10

A obtenu : 18

**Article 3** : Monsieur Guy LACOUDRE est désigné en qualité de 1er Vice-Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
le 12/07/2022  
Le Président,  
Jean-Michel GARNIER

